

	Auto-caravane	Véhicule prioritaire	Véhicule des forces armées	Véhicule adapté au transport de personnes handicapées	Véhicule équipé d'un élévateur à fauteuil roulant	Véhicule qui circule depuis plus de 30 ans (non-immatriculé en Belgique)	Oldtimer belge qui circule depuis plus de 30 ans et qui dispose de la plaque O, 1-O ou une plaque dimmatriculation personnalisée	Véhicule qui circule depuis plus de 30 ans (touristique ou commercial)	Véhicule utilisé en situation d'urgence	Véhicule d'entretien et d'intérêt général	Véhicule adapté pour les foires et commerce ambulants	Dérogations administratives (correction des données d'immatriculation)
Copie du certificat d'immatriculation (carte grise/rose)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Copie du certificat de conformité												X
Copie d'attestation du service étranger où le véhicule a été inscrit OU des photos où le numéro de plaque et les caractéristiques de l'autocaravane sont clairement visibles	X											
Copie d'une facture concernant les frais d'adaptation OU des photos où le numéro de plaque et l'adaptation du véhicule sont clairement visibles					X							
Copie du certificat d'homologation émis par l'autorité compétente				X								
Preuve que le véhicule est équipé pour l'entretien d'infrastructures et d'installations d'intérêt général. Exemple : facture concernant les frais d'adaptation ou des photos où le numéro de plaque et l'équipement du véhicule sont clairement visibles									X			
Preuve d'adaptation du véhicule. Exemple : facture concernant les frais d'adaptation ou des photos où le numéro de plaque et l'adaptation du véhicule sont clairement visibles											X	
Preuve que le véhicule fait partie d'un « business concept » et a été utilisé à des fins commerciales ou de loisirs touristiques. Exemple : photos ou une copie d'une brochure.								X				